

Ville de  
Saint-Sauveur



## **AVIS PUBLIC**

**AVIS** est donné, conformément à l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), que le bien suivant, d'une valeur supérieure à 10 000 \$, a été aliéné à la municipalité de Saint-Narcisse, par la Ville de Saint-Sauveur :

- Camion autopompe de marque Freightliner, modèle FM2, année 2005, pour un montant de 35 000 \$, plus taxes.

**FAIT À SAINT-SAUVEUR**, ce 24 février 2021.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA